

## **CRITERE 2.4**

### **ASSURER LA TRACABILITE DE L'ASSIDUITE DES ELEVES ET LA COMMUNIQUER AUX TIERS QUI EN FONT LA DEMANDE**

Pour certains élèves, l'obtention du Permis de conduire est un objectif purement personnel. Pour d'autres, il s'agit d'une obligation portée par les parents, l'employeur, Pôle Emploi ou d'autres organismes...

Dans ce cas, il est de notre devoir d'assurer aux tiers impliqués dans la formation de l'élève une traçabilité et une communication optimale.

### **Le suivi de la formation des élèves**

**Grâce à notre logiciel de gestion intuitif RAPIDO dédié aux auto-écoles.**

Il dispose de nombreuses fonctionnalités : suivi pédagogique théorique, suivi des dépenses, statistiques, solutions d'envoi d'emails ou SMS, gestion élève, planning, etc.

Concernant le suivi des élèves, avec RAPIDO, nous pouvons :

- Effectuer des prises de rdv
- Mémoriser les fiches coordonnées élèves
- Suivre les résultats des tests ETG (sur Internet et en salle)
- Suivre les heures de conduite effectuées/programmées
- Suivre le dossier auprès de la préfecture (ANTS)
- Mémoriser les dates d'examen théorique/pratique

**La fiche de suivi dématérialiser nous permet de :**

- Mémoriser les dates/heures de chaque séance de conduite
- Prendre des notes, réaliser des schémas...pendant chaque heure de conduite
- Suivre l'avancement des étapes du parcours de formation

### **La communication digitale**

Nous confirmons / annulons les rdv par mail / SMS / téléphone.

## Le suivi de l'assiduité et de l'implication

### Pour la Formation théorique

Le suivi des élèves lors de leur apprentissage du Code de la Route est assuré par un cahier de présence dans la salle de code sur lequel est noté la date, l'heure de la séance, la série et les élèves présents. Le résultat de chaque élève est également renseigné.

Lors de la correction, le responsable pédagogique guide les élèves dans l'identification des fautes et de la famille qui correspond et les conseille ainsi à réviser cette ou ces catégories.

### Pour la Formation pratique

Le suivi des élèves lors de leur apprentissage pratique de la conduite est assuré par l'onglet « Etat du compte » du logiciel Rapido d'une part.

D'autre part, pour chaque séance de conduite, le moniteur vérifie sur la fiche de suivi dématérialiser la date et l'heure de la séance de conduite et note les remarques et commentaires concernant cette séance.

Des annexes sont ajoutées au livret d'apprentissage pour que l'élève puisse réviser sa leçon pratique à la maison et mieux se préparer à la suivante.

## Le suivi des coûts de formation

Le suivi des coûts de formation est possible grâce au logiciel Rapido. Chaque compte élève est consultable rapidement, chaque séance de conduite est enregistrée et facturée automatiquement.

Lors du règlement des sommes dues, le logiciel retient la date, le montant et le mode de paiement du règlement. Il édite ensuite une facture conservée sur l'ordinateur, imprimée sur papier pour nos besoins comptables et transmise à l'élève par mail ou papier.